

## DÉCLARATION SUR LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Réunion de Siem Reap (Cambodge) | 24-25 mars 2015

### LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- PRÉOCCUPÉE** par la situation en République centrafricaine qui demeure extrêmement fragile, ainsi que par la persistance du cycle de représailles entre groupes armés et des violences contre les populations;
- PRÉOCCUPÉE** par l'important flot de réfugiés que crée cette situation dans les camps de fortune autour de Bangui, à l'intérieur du pays de même que dans les pays limitrophes;
- SALUANT** le déploiement progressif de Casques bleus dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique et la présence de 2 000 militaires française de la force Sangaris, conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations Unies;
- RAPPELLANT** que la responsabilité de protéger la population civile de la République centrafricaine incombe au premier chef aux autorités de transition;
- PRENANT ACTE** de la signature d'un accord de cessation des hostilités entre les ex-Seleka, les anti-balaka et quatre autres groupes armés, le 23 juillet 2014 à Brazzaville;
- PRENANT ACTE** du lancement par les autorités politiques de transition de consultations de base lesquelles doivent préparer le forum sur le dialogue politique et sur la réconciliation nationale à Bangui au printemps 2015;
- PRENANT ACTE** de l'annonce du report en août 2015 des élections initialement prévues en février 2015, conformément à l'accord trouvé entre les parties impliquées dans la transition et la médiation internationale;
- RAPPELANT** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;
- RÉITÈRE** son plein soutien au peuple centrafricain au moment où il traverse l'une des crises les plus graves de son histoire;
- CONDAMNE** fermement les exactions commises par toutes les parties en Centrafrique et les violations généralisées des droits de l'Homme, notamment les violences sexuelles faites aux femmes et l'enrôlement d'enfants-soldats;
- EXHORTE** les groupes armés à mettre immédiatement fin à toutes formes de violence et à toutes autres activités déstabilisatrices;
- EXIGE** le respect des principes du droit international humanitaire par toutes les parties en cause ainsi que l'accès aux zones où se trouvent les populations dans le besoin pour les organisations humanitaires afin qu'elles puissent accomplir leur travail sans entraves;

<b>INVITE</b>	les autorités de transition à continuer à s'investir pour mettre en œuvre les réformes nécessaires au bon déroulement de la transition qui doit notamment aboutir à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections présidentielle et législatives libre, fiable et transparente conformément au calendrier électoral consensuel;
<b>RAPPELLE</b>	son attachement au principe selon lequel le Chef de l'État, le premier ministre, les membres du gouvernement de transition et les membres du bureau du Conseil national de transition ne puissent se présenter à ces élections;
<b>INVITE</b>	les autorités de transition à faire du Forum de Bangui sur le Dialogue politique et la Réconciliation nationale un lieu de dialogue large, inclusif et conduit par des acteurs locaux pour apporter une plus-value au processus de transition;
<b>DEMANDE</b>	que des facilités soient accordées aux ressortissants étrangers vivants en Centrafrique et désireux de rentrer dans leur pays d'origine avec le concours de l'Organisation internationale des Migrations;
<b>APPELLE</b>	la communauté internationale à se mobiliser pour résoudre le problème des réfugiés centrafricains dans le sens non seulement d'une assistance humanitaire, mais aussi d'un rapatriement volontaire conformément à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1967 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique;
<b>APPELLE</b>	la communauté internationale à se mobiliser et à débloquer effectivement les ressources financières nécessaires afin de permettre aux autorités centrafricaines de transition de faire face aux défis majeurs de restauration de la sécurité et de l'État de droit, d'organisation des élections démocratiques et crédibles et d'amélioration tant soit peu des conditions des populations;
<b>ENCOURAGE</b>	l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée en Centrafrique;
<b>AUTORISE</b>	toute initiative concourant à une réintégration de la section centrafricaine au sein de l'APF, lorsque des élections libres, fiables et transparentes auront été tenues;
<b>MAINTIENT</b>	la suspension de la République centrafricaine en vertu de l'article 5.6 du règlement.